

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2019 A 19H30

Étaient présents : M. BOUTHEMY André- Maire, BOUVIER Michel, BUSSON Françoise, DELALANDE Bruno DROUILLE Jérôme, GEFFRAULT Fernand, GENOUEL Angélique, GRANDGIRARD Pascal, JEULAND Stéphane, NIEZ Sophie

Étaient absents excusés : DELAHAIE Meddy, BARON Rémi, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance :

Date de la convocation : 19 JANVIER 2019

Date d'affichage du compte rendu 18 FEVRIER 2019

Des représentants de l'OGEC sont venus exposés à l'ensemble du conseil Municipal la situation de la cantine scolaire.

Depuis la rentrée 2018, les repas sont préparés et livrés par la cuisine centrale de Saint Didier en liaison chaude mais non portionnés.

3 raisons ont conduit à ce choix :

- harmoniser les repas avec Saint Aubin des Landes
- consommer des produits locaux
- faire marcher une production locale en circuit court.

Le Conseil Municipal avait souhaité un bilan financier du service « cantine » avant de prendre sa décision.

- Prix de revient du repas : 5.72 euros
- Prix payé par la famille : 3.85 euros
- Prise en charge par la commune : 1.08 euros
- Déficit supporté par l'OGEC : 0.79 euros (de septembre à décembre 2018)

La demande de l'OGEC consiste en la prise en charge du déficit 2018 et à augmenter la subvention sociale à hauteur du déficit.

Pour information, la participation de la mairie de Saint Aubin couvre le déficit.

Les repas sont servis en 2 services pour 70 à 80 élèves.

La masse salariale repose sur le salaire de l'agent de service présent de 10h15 à 15h45 et sur le temps de service de 45 min à 1h chaque jour.

Le tarif est voté pour l'année scolaire.

Après avoir motivé la demande de subvention, les représentants de l'OGEC se retirent.

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande si il y a des questions, en l'absence de nouvelles remarques, le compte rendu est approuvé.

2 INTERCOMMUNALITE

- Réseau des bibliothèques de Vitré Communauté.

Mr le Maire présente au conseil le projet de réseau de lecture Publique des bibliothèques de Vitré Communauté.

Il rappelle que dans le cadre de sa compétence « lecture publique » Vitré Communauté a souhaité mettre en réseau des médiathèques et bibliothèques du territoire afin de répondre à un triple objectif :

- Proposer à chaque habitant du territoire une carte d'abonnement unique, un catalogue et un portail communs à travers lesquels il pourra emprunter des documents dans la bibliothèque ou la médiathèque de son choix et / ou les faire acheminer dans une bibliothèque de proximité et utiliser les services proposés dans l'ensemble des bibliothèques du réseau,
- Programmer dans les bibliothèques et médiathèques des animations intercommunales, co-construites et visant la promotion d'une culture numérique, des arts et de la lecture publique, tout en préservant l'autonomie des bibliothèques municipales notamment à travers leurs actions de proximité,
- Acquérir, mutualiser et faire circuler entre les bibliothèques et médiathèques du réseau des matériels d'animation.

La convention d'adhésion au réseau a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Centre de Ressources des Arts et Lecture Publique (ex Médiathèque madame de Sévigné de Vitré et Artothèque) de Vitré Communauté et les bibliothèques municipales des communes adhérentes ainsi que les engagements mutuels dans le cadre du réseau de lecture publique

L'élu référent sera Angélique GENOUEL, le professionnel référent sera Véronique COSTA.

Le Conseil Municipal décide également que l'adhésion à la médiathèque sera gratuite pour tous.

- Demande de la commune de Saint Aubin des Landes à se raccorder à la station d'épuration de Cornillé.

La commune de Saint Aubin des Landes a mené une étude sur la capacité de son système d'assainissement actuel et le développement urbain prévu au PLU.

Monsieur le maire a participé à une réunion en mairie de Saint Aubin pour étudier la faisabilité d'un raccordement de Saint Aubin à la station d'épuration de Cornillé en présence des représentants de l'Etat, de Vitré Communauté et du bureau d'études en charge du dossier pour Saint Aubin.

Les 3 bassins de lagunage actuels sont à saturation et ne permettent pas l'extension de la commune, ils traitent environ 295 équivalents-habitants (Eq-hab) avec des pointes à 550 Eq-hab, l'évolution de la population selon le PLU conduirait à traiter 850 Eq-hab

3 solutions sont envisagées :

- Réaménager les lagunes
- Construire une station d'épuration à Saint Aubin des Landes

- Transférer les effluents à traiter sur la station d'épuration de Cornillé

La station d'épuration de Cornillé fonctionne depuis 2012, elle est prévue pour 1000 Eq-hab et reçoit une charge organique à traiter de 274 Eq-hab en moyenne avec des pointes à 449 Eq-hab, compte tenu de l'évolution de la population prévue au PLU et estimée à 240 habitants, la charge à traiter serait de 640 Eq-hab dans 10 ans, ce qui rend possible le raccordement de Saint Aubin.

La solution d'intercommunalité

La proposition d'intercommunalité est portée par la DDTM et l'Agence de l'Eau avec pour motivation la reconquête de la qualité du cours d'eau (limiter les points de rejets dans la Bicheptière) et l'amélioration du fonctionnement de la station de Cornillé (charge entrante mesurée faible).

La mutualisation des ouvrages ne met pas en péril les projets de développement des communes.

L'investissement et le projet est porté par Saint Aubin des Landes.

Pour poursuivre l'étude, la commune de Saint Aubin des Landes sollicite:

- un accord de principe de la commune de Cornillé pour recevoir les eaux usées sur sa station,
- Un accord de principe pour la réalisation des études et travaux sur le territoire de Cornillé.
- Une convention sera établie avec l'appui de Vitré communauté présent à la présentation du projet le 14 janvier 2019, actant ces 2 accords et établissant les modalités financières de participation des communes aux frais de fonctionnement de la station.

Le Conseil Municipal ayant débattu donne à l'unanimité son accord de principe pour un raccordement de la commune de Saint Aubin des Landes à la station d'épuration de Cornillé.

2. FINANCES.

- Demande de subvention pour la cantine

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des représentants de l'OGEC et en avoir débattu, décide de prendre en charge le déficit du service cantine pour la période septembre à décembre 2018 soit 3333 euros et de prendre en charge les frais de personnel liés à la cantine soit 18 670 euros pour 2019, il a également décidé d'augmenter la participation aux frais de la garderie qui s'élèvera pour 2019 à 3000 euros.

-Participation au Festival « Théâtre au village ».

Le festival « théâtre au village » aura lieu du 20 au 28 aout, l'association organisatrice souhaiterait que pour 2019, ces spectacles soient gratuits pour tous les habitants, le coût de la prestation : spectacle pour enfants, apéro musical et théâtre le soir est fixé à 1800 euros. Comme l'année dernière, la commune prendra en charge la dépense totale.

-Achat de terrain

Fernand Geffrault fait le point sur les chemins de randonnées en cours de réalisation, il explique notamment qu'il serait possible de relier le bourg au chemin de la Bicheptière en créant un chemin piéton sur la parcelle A853 appartenant aux consorts Tabouis



Monsieur le Maire a proposé le prix de 3 euros le m², les propriétaires en demandent 4.50 euros; le service des domaines a été sollicité pour en déterminer le prix mais il ne donnera pas de réponse puisque le bien est inférieur au seuil de consultation de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, procède au vote pour cet achat à 4.50 le m²

Présents : 10

Votants 10

Pour l'achat à 4.50 € le m² : 8

Abstention : 2

Contra l'achat à 4.50€ le m² : 0

Monsieur le Maire est chargé de réaliser cette opération et de prendre contact avec les services concernés : Vitré Communauté pour la liaison douce et l'Agence Départementale de Vitré pour le busage du fossé le long de la RD 33.

-Réflexions sur les dépenses à prévoir en 2019_:

Les acquisitions de terrain devront se finaliser pour réaliser les chemins de randonnées engagés depuis 20 ans.

Le parking du centre culturel sera repris (enrobé et espaces verts)

Les 2 derniers points de bornes en Apport Volontaire seront installés, les emplacements restent à valider par le SMICTOM.

L'effacement des réseaux du chemin des vallons pourrait être envisagé.

Des travaux d'amélioration seront réalisés au bar (portes, fenêtres et carrelage)

Les parquets des dalles seront rénovés (ponçage et vitrification)

5. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2018, il a répondu à 11 déclarations d'Intention d'Aliéner liées au droit de préemption urbain (9 maisons et 2 terrains à bâtir).

La question de la circulation rue des tilleuls est évoquée, les riverains roulent très vite, ne respectent pas le rond-point.

Par ailleurs, un poids lourds stationne régulièrement devant les bornes au carrefour du Pâtis de la Chapelle, gênant la circulation des piétons, et l'accès aux bornes de recyclage, monsieur le maire propose d'installer des jardinières pour diminuer l'espace de stationnement sans gêner la collecte de bornes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 21 février.

La séance est levée à 21h20